



Grand Challenges Canada®
Grands Défis Canada

BOLD IDEAS WITH BIG IMPACT®

Les Étoiles en santé mondiale
Demande de propositions

Ronde 11

Avril 2021

Sommaire

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont fondamentaux pour l'égalité des sexes. Même si des progrès substantiels ont été accomplis, dans bien des contextes, les gens continuent à avoir un accès insuffisant aux services liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs pour des questions négligées mais essentielles, telles que la sexualité des adolescents, les besoins en matière de reproduction, la violence sexuelle et sexiste, ainsi que les mariages d'enfants, précoces et forcés. En raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie de COVID-19, les obstacles importants à l'accès aux services essentiels liés à l'éducation, à la santé et aux droits sexuels et reproductifs se sont aggravés, renversant ainsi des années de progrès.

Malgré l'importance et l'urgence de ces défis, les ressources sont limitées pour répondre aux besoins urgents en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+ dans le contexte de la pandémie. Il est nécessaire de développer, de tester et de déployer des innovations en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs qui sont aussi suffisamment résilientes pour atténuer les effets négatifs de cette pandémie et des pandémies futures. La flexibilité et la réactivité du programme Les Étoiles en santé mondiale ont permis à Grands Défis Canada, grâce au financement et au soutien d'Affaires mondiales Canada, de répondre à ce besoin par le biais de la présente Demande de propositions.

Pour cette 11e ronde du programme Les Étoiles, **nous sommes à la recherche d'idées audacieuses qui amélioreront la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+ en Afrique subsaharienne. On s'attend à ce que ces idées audacieuses améliorent l'accès, l'utilisation et la qualité de services complets d'éducation et de santé sexuelle et reproductive tout en étant résilientes aux mesures de lutte contre la pandémie comme celles introduites pour contrôler la COVID-19. Les innovations qui améliorent les réponses à la violence sexuelle et sexiste présentent un intérêt particulier pour Grands Défis Canada.**

Les propositions retenues recevront une subvention de démarrage pouvant atteindre 100 000 \$ CAN sur 12 mois pour développer et mettre à l'essai l'innovation proposée. Grands Défis Canada prévoit attribuer environ 60 à 70 subventions de démarrage au cours de la présente ronde.

Les candidats affiliés à des établissements constitués en société dans des pays à revenu faible ou intermédiaire et/ou au Canada sont admissibles. Toutes les innovations doivent être mises en œuvre en Afrique subsaharienne.

Nous encourageons vivement les organisations basées en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, et les organisations dirigées par des femmes ou des personnes non binaires, à participer à la Demande de propositions.

À la fin de la subvention de démarrage, les innovateurs qui auront fait la démonstration de principe de leur idée, qui auront élaboré des plans préliminaires et réalisables pour le

déploiement à l'échelle et la durabilité, et qui auront obtenu des engagements des principales parties prenantes et de leurs partenaires, pourraient être invités à présenter une demande de financement dans le cadre du programme pour le déploiement à l'échelle.

DATE LIMITE DE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION : le 3 juin 2021 à 14h00 HAE (18h00 UTC)

Les propositions ne seront pas acceptées après cette date et heure.

En raison des délais de traitement, vous DEVEZ ouvrir un compte sur notre portail communautaire (Fluxx) au plus tard le 20 mai 2021 à 14h00 HAE (18h00 UTC). Si vous avez déjà un compte Fluxx, il n'est pas nécessaire de vous réinscrire.

Pour présenter une demande de financement, les candidats **DOIVENT** utiliser le formulaire de demande en ligne fourni, qui est **UNIQUEMENT** accessible via le portail communautaire Fluxx de Grands Défis Canada : <gcc.fluxx.io>. (Voir la section 3.1 *Instructions relatives au dépôt d'une proposition.*)

Pour obtenir de l'aide technique avec l'inscription ou le dépôt d'une proposition en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada à :
<http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>

Envoyez un courriel à stars@grandchallenges.ca pour toute question au sujet de la « Demande de propositions » qui ne figure pas déjà dans la FAQ.

Table des matières

Sommaire.....	ii
1. Introduction.....	2
1.1 Grands Défis Canada	2
1.2 Le Programme Les Étoiles en santé mondiale.....	2
1.3 Le Problème	2
2. Portée du programme.....	4
2.1 Domaines d'intérêt	4
2.2 Portée géographique.....	5
2.3 Utilisateurs cibles	5
2.4 Financement disponible	5
2.5 Innovation.....	6
2.6 Accent mis sur les résultats	7
2.7 Échelle et durabilité	7
2.8 Direction de l'équipe.....	8
2.9 Ce que nous ne financerons pas	10
3. Dépôt d'une proposition et processus d'examen.....	10
3.1 Instructions pour le dépôt d'une proposition (portail Fluxx).....	11
3.2 Critères d'admissibilité.....	13
3.3 Tri axé sur l'innovation.....	13
3.4 Examen externe par les pairs.....	14
3.5 Décisions de financement.....	15
4. Activités et produits livrables.....	15
5. Principes directeurs et conditions supplémentaires.....	16
5.1 Conditions de financement	16
5.1.1 Coûts admissibles	16
5.1.2 Conditions de déboursement	18
5.1.3 Audit.....	19
5.2 Documents de présentation et avis de confidentialité.....	19
5.3 Garantie.....	20
5.4 Égalité des sexes, durabilité environnementale et approche fondée sur les droits de la personne.....	21
5.5 Accès mondial et propriété intellectuelle à l'égard de l'innovation financée	22
5.6 Accès mondial et accès aux données	23
5.7 Politique sur l'éthique de la recherche	24
5.8 Droits de grands défis canada	24
5.9 Coûts	26
5.10 Loi applicable	26
5.11 Gestion des risques, sécurité, et lutte anti-terrorisme et anti-corruption	26
Annexe A : Admissibilité des pays.....	28



Annexe B : Indicateurs clés..... 30

1. Introduction

1.1 GRANDS DÉFIS CANADA

GRAND CHALLENGES CANADA / GRANDS DÉFIS CANADA (« **Grands Défis Canada** ») est voué à soutenir **des Idées audacieuses ayant un grand Impact®**. Grâce au financement provenant d'une variété de partenaires gouvernementaux et d'organisations, dont Affaires mondiales Canada, notre mission est d'appuyer l'innovation qui sauve ou améliore la vie des plus vulnérables dans les pays à revenu faible ou intermédiaire (PRFI) et au Canada. Notre vision est un monde dans lequel l'innovation accélère la réalisation des Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'un des plus importants investisseurs d'impact au Canada, et inspiré d'une approche d'investissement féministe, Grands Défis Canada a appuyé un pipeline de plus de 1 300 innovations dans plus de 100 pays. Grands Défis Canada estime que ces innovations ont le potentiel de sauver jusqu'à 1,78 million de vies et d'améliorer jusqu'à 64 millions de vies d'ici 2030.

Grands Défis Canada est hébergé au Centre Sandra Rotman du Réseau universitaire de santé, à Toronto.

Pour plus de renseignements, veuillez consulter <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/>.

1.2 LE PROGRAMME LES ÉTOILES EN SANTÉ MONDIALE

Le programme Les Étoiles en santé mondiale appuie des Idées audacieuses ayant un grand Impact® venant des meilleurs et plus brillants scientifiques et innovateurs de pays à revenu faible ou intermédiaire et du Canada, et visant à répondre à certains des défis les plus pressants en santé mondiale. Il fournit un financement pour explorer des idées transformatrices à l'étape de la démonstration de principe qui appliquent la notion d'Innovation intégrée® afin d'apporter des solutions durables à grande échelle.

Les Étoiles est le portefeuille phare de Grands Défis Canada qui sert à tester le potentiel d'un nouveau pipeline de projets dans des domaines d'intérêt stratégique pour Grands Défis Canada et ses bailleurs de fonds. La plateforme permet de faire l'essai de nouvelles stratégies pour améliorer l'inclusivité et la représentation des innovations dans l'ensemble de l'organisation. C'est aussi une plateforme flexible et réactive qui assure une adaptabilité à chaque ronde de financement en vue de répondre aux besoins de développement les plus pertinents, tels que l'amélioration de l'accès à l'information, aux services et aux fournitures en lien avec la santé sexuelle et reproductive, tout en atténuant l'impact des mesures de lutte contre la pandémie, à l'intention des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+.

1.3 LE PROBLÈME

La santé et les droits sexuels et reproductifs ont une importance primordiale pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, des adolescents, des enfants et des

personnes LGBTQI+. Bien que des progrès substantiels aient été faits en vue de traiter certains volets de la santé et des droits sexuels et reproductifs, ces progrès ont été inéquitables entre les pays et à l'intérieur de ceux-ci. En outre, dans bien des contextes, les gens continuent d'avoir un accès insuffisant aux services liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs sur des aspects négligés mais essentiels tels que la sexualité des adolescents, les besoins en matière de reproduction, la violence sexuelle et sexiste, et les mariages d'enfants, précoces et forcés. Ce sont tous des facteurs qui contribuent à limiter la capacité des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+ à exercer leurs droits humains et leurs droits en matière de santé.

La pandémie de COVID-19 a exacerbé les défis associés à l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+. En raison des répercussions économiques et sociales de la pandémie, ces populations sont confrontées à des obstacles importants pour accéder à l'éducation et aux services essentiels en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, annulant des années de progrès. On s'attend à ce que la perte de priorité de l'éducation et des services en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs durant la pandémie ait des effets néfastes sur les progrès accomplis dans l'amélioration de la santé et des droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+. En dépit des orientations provisoires énoncées par l'Organisation mondiale de la Santé en juin 2020¹, notamment le maintien des services de santé reproductive en tant que services essentiels durant la pandémie, de nombreux pays ont de la difficulté à équilibrer le besoin d'une réponse directe à la COVID-19 et la prestation continue de services essentiels. De nombreux pays ont imposé un confinement, ce qui a eu un impact sur l'accès aux contraceptifs modernes et à d'autres services de santé sexuelle et reproductive – et sur la demande connexe – en particulier chez les adolescents².

- On prévoit que, pour chaque période de confinement de trois mois, 2 millions de femmes et d'adolescentes de plus ne pourront pas accéder aux contraceptifs modernes et qu'il pourrait y avoir jusqu'à 7 millions de grossesses non désirées en raison des répercussions de la pandémie. Outre la perturbation des canaux de prestation des services, les voies sociales et communautaires ont également été perturbées, affectant les réseaux de soutien et d'éducation pour la diffusion d'information sur la santé et les droits sexuels et reproductifs, en particulier parmi les populations clés comme les adolescents.
- Parallèlement à l'insécurité économique, les mesures de confinement et d'isolement ont créé des situations difficiles et potentiellement dangereuses pour de nombreuses femmes et filles pendant la pandémie de COVID-19. On rapporte que les appels aux lignes d'aide pour signaler des cas de violence entre partenaires intimes ont quintuplé dans certains pays à la suite de la pandémie³.

¹ OMS (2020). Maintaining essential health services: operational guidance for the COVID-19 context – Interim Guidance 1 June 2020. <https://www.who.int/publications/i/item/WHO-2019-nCoV-essential-health-services-2020.1>

² Cousins, S. (2020). COVID-19 has “devastating” effect on women and girls. *The Lancet*: 396(10247) : p301-302 doi : [https://doi.org/10.1016/S0140-6736\(20\)31679-2](https://doi.org/10.1016/S0140-6736(20)31679-2)

³ ONU Femmes. <https://www.unwomen.org/en/what-we-do/ending-violence-against-women/research-and-data>.

On prévoit que pour chaque période de confinement de trois mois, 15 millions de cas supplémentaires de violence sexuelle et sexiste se produiront.

- Le Fonds des Nations Unies pour la population prévoit que 13 millions de mariages d'enfants supplémentaires et 2 millions de cas supplémentaires de mutilations génitales féminines se produiront au cours de la prochaine décennie, ce qui aurait autrement été évitable⁴. En raison des répercussions sociales et économiques de la pandémie de COVID-19 sur les groupes vulnérables, les facteurs de risque de mariage précoce et forcé d'enfants et de mutilation génitale féminine, tels que la pauvreté, l'insécurité alimentaire et la non-fréquentation scolaire, se sont aggravés, annulant des années de progrès⁵.

Malgré l'importance et l'urgence de ces défis, les ressources sont limitées pour répondre aux besoins urgents qui existent en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour les femmes, les adolescents, les enfants et les personnes LGBTQI+ dans le contexte de la pandémie. Il importe de développer, de mettre à l'essai et de déployer à grande échelle des innovations résilientes afin d'atténuer les impacts négatifs de la pandémie sur la santé et les droits sexuels et reproductifs durant la présente pandémie et les pandémies futures. La présente Demande de propositions pour la ronde 11 du programme Les Étoiles en santé mondiale permettra à Grands Défis Canada de mobiliser des ressources cruciales et d'œuvrer pour répondre à ce besoin critique.

2. Portée du programme

2.1 DOMAINES D'INTÉRÊT

Nous sommes à la recherche d'idées audacieuses qui amélioreront la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+ en Afrique subsaharienne. On s'attend à ce que ces idées audacieuses améliorent l'accès, l'utilisation et la qualité de l'éducation et de services complets en matière de santé sexuelle et reproductive tout en étant résilientes aux mesures de lutte contre la pandémie comme celles introduites pour contrôler la COVID-19. Les innovations qui améliorent les réponses à la violence sexuelle et sexiste ont un intérêt particulier pour Grands Défis Canada.

Les innovations proposées doivent être audacieuses, novatrices et conçues avec et pour les personnes qui ne sont pas adéquatement servies par les approches actuelles en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs. Toutes les innovations doivent démontrer une approche fondée sur les droits, le principe de « ne pas nuire » et doivent être, dans la mesure du possible, favorables / sensibles au genre et inclusives. Les innovations proposées doivent avoir un potentiel de durabilité à grande échelle, et toutes doivent démontrer leur pertinence dans le contexte des interventions actuelles et

⁴ UNFPA. (2020). Impact of the COVID-19 Pandemic on Family Planning and Ending Gender-based Violence, Female Genital Mutilation and Child Marriage. https://www.unfpa.org/sites/default/files/resource-pdf/COVID-19_impact_brief_for_UNFPA_24_April_2020_1.pdf.

⁵ Save the Children (2020) The Global Girlhood Report 2020 – How COVID-19 is putting progress in peril. https://resourcecentre.savethechildren.net/node/18201/pdf/global_girlhood_report_2020_africa_version_2.pdf.

éventuelles en réponse à la pandémie. En définitive, Grands Défis Canada est à la recherche d'innovations qui visent à améliorer l'accès à de l'information et à des services de qualité en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs, ainsi que la demande connexe, en vue d'atteindre au moins l'un des **résultats prioritaires** suivants :

- Accroître les besoins satisfaits en matière de soins complets de contraception et d'éducation;
- Réduire les taux de violence sexuelle et sexiste;
- Réduire l'impact de la violence sexuelle et sexiste,
- Réduire l'incidence des mutilations génitales féminines;
- Réduire l'incidence des mariages d'enfants, précoces et forcés.

Nous encourageons les propositions innovantes sous toutes les formes – technologies, produits, services, processus, modèles d'affaires, approches en matière de politiques et/ou mécanismes de prestation.

Nous incitons fortement les organisations établies en Afrique de l'Ouest et en Afrique centrale, ainsi que les organisations dirigées par des femmes ou des personnes non binaires, à participer à la présente Demande de propositions.

2.2 PORTÉE GÉOGRAPHIQUE

Les innovations proposées doivent être mises en œuvre ou testées en Afrique subsaharienne (voir la liste des pays admissibles à l'annexe A) durant la période du projet.

2.3 UTILISATEURS CIBLES

Bien que nous encourageons fortement la participation des hommes et des garçons, les utilisateurs cibles prévus des innovations proposées doivent être des populations mal desservies, notamment les femmes, les adolescents, les enfants et les personnes LGBTQI+ dans des pays à revenu faible ou intermédiaire d'Afrique subsaharienne.

2.4 FINANCEMENT DISPONIBLE

Les propositions retenues recevront une subvention de démarrage pouvant aller jusqu'à 100 000 \$ CAN pour un maximum de 12 mois afin de développer et de mettre à l'essai l'innovation proposée. En supposant qu'un nombre suffisant de propositions méritantes soient reçues, nous visons à attribuer environ 60 à 70 subventions de démarrage au cours de cette ronde. Nous prévoyons qu'au moins 80 % des bénéficiaires proviendront de pays à revenu faible ou intermédiaire, et 20 % du Canada. Veuillez noter qu'un maximum d'une (1) subvention sera accordée dans chaque PRIS (c.-à-d., au candidat le mieux classé dans un PRIS donné); voir l'annexe A.

Bien que le financement de contrepartie ne soit pas une exigence au stade du financement de démarrage, tous les innovateurs sont incités à trouver du cofinancement. La formation de partenariats stratégiques dès le départ peut améliorer la viabilité d'une innovation en favorisant son adoption précoce et en apportant des

ressources et une expertise susceptible de préparer les équipes en vue du processus de déploiement à l'échelle, qui requiert des fonds de contrepartie venant de partenariats.

À noter : Tous les candidats retenus doivent accepter la subvention (débuter la période du projet) au plus tard le 30 juillet 2022. Tout report au-delà de ce délai pourrait entraîner l'annulation de la subvention.

À noter : Tous les candidats retenus doivent mener à terme leur projet dans un délai de 12 mois. Les exceptions seront à la seule discrétion de Grands Défis Canada.

Financement de déploiement à l'échelle

Un nombre limité d'innovations financées dans le cadre de la présente Demande de propositions pourront être invitées à présenter une demande de financement de déploiement à l'échelle en vue de soutenir le perfectionnement, la mise à l'essai et le développement de solutions innovantes ayant déjà franchi l'étape de la démonstration de principe. On s'attend à ce que les projets de déploiement à l'échelle montrent un impact croissant et réel sur la santé et les droits sexuels et reproductifs et évoluent vers l'échelle et la durabilité. Les projets de déploiement à l'échelle requièrent l'appui de partenaires qui apportent à la fois un financement adapté et les compétences nécessaires pour assurer aux innovations un fonctionnement durable à l'échelle. Veuillez consulter le site <https://www.grandchallenges.ca/fr-ca/programs/deploiement-a-lechelle/> pour plus d'information sur le financement de déploiement à l'échelle.

2.5 INNOVATION

Nous encourageons les propositions innovantes sous toutes les formes – technologies, produits, services, processus, modèles d'affaires, approches en matière de politiques et/ou mécanismes de prestation.

Les projets sont invités à adopter une approche axée sur l'**Innovation intégrée**® qui permet de coordonner l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale, en vue de concevoir des solutions à des défis complexes. Cela n'écarte pas les avantages uniques de chacune de ces formes d'innovation, mais met plutôt en évidence les synergies puissantes de l'alignement de l'une ou l'autre des trois formes d'innovation. Ainsi, vos solutions doivent englober l'un des trois domaines suivants :

- **L'innovation scientifique/technologique** est ancrée dans les sciences naturelles, médicales, psychologiques ou du comportement, en ingénierie ou en économie; elle peut être simple car il n'est pas exigé de concevoir des solutions de haute technologie.
- **L'innovation sociale** reconnaît et/ou aborde les déterminants sociaux, structurels et/ou politiques plus vastes de la santé, avec un accent particulier sur les inégalités de genre et intersectionnelles; elle tient compte du contexte local et/ou culturel qui intervient dans la mise en œuvre et le déploiement à l'échelle.
- **L'innovation commerciale** maximise la valeur, la pertinence et la qualité unique de la solution pour susciter la demande et favoriser la viabilité financière; elle traite des obstacles à l'abordabilité et à l'accessibilité.

2.6 ACCENT MIS SUR LES RÉSULTATS

L'objectif ultime de Grands Défis Canada est de sauver et d'améliorer des vies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire et de financer des projets ayant un impact réel sur la santé et les droits sexuels et reproductifs des femmes, des adolescents, des enfants et des personnes LGBTQI+. Toutes les propositions doivent présenter un aperçu des activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage qui se dérouleront au cours de la période du projet, y compris :

- Comment est définie la démonstration de principe et comment elle sera évaluée;
- Des plans pour évaluer les effets sur la santé et les droits sexuels et reproductifs;
- Une stratégie pour repérer les lacunes, les défis et les résultats inattendus.

Les propositions doivent inclure des indicateurs à court, à moyen et à long terme, ainsi qu'une description de la manière dont ils seront suivis et évalués pendant la durée du projet. Les innovateurs devront faire rapport en fonction de tout indicateur énuméré à l'annexe B qui est pertinent à la démonstration de la réussite de leur innovation. Pour les innovations qui ne sont pas en mesure de réussir la démonstration de principe, on s'attend à ce que les innovateurs puissent expliquer pourquoi leur innovation n'a pas fonctionné afin d'accélérer les progrès dans ce secteur.

On s'attend à ce que les projets montrent des changements mesurables pour au moins l'un des principaux résultats. Voici comment nous définissons la réussite :

- Des preuves que l'innovation conduit à l'un des **résultats prioritaires** (tel qu'indiqué à la section 2.1) pour les femmes, les adolescents, les enfants et les personnes LGBTQI+ non ou mal desservis;
- Des preuves que l'innovation fonctionne dans le contexte des mesures de lutte à la pandémie (p. ex., confinement, ordre de rester à la maison, couvre-feu);
- Des plans réalisables sur la manière dont l'innovation peut être soutenue dans la région cible et/ou étendue à une région plus vaste;
- Des preuves de la demande de la part des principales parties prenantes.

La communication des résultats est un volet important de l'obligation redditionnelle du projet à l'égard de Grands Défis Canada et des autres intervenants clés. Les innovateurs devraient réfléchir à la manière dont les résultats seront diffusés afin de stimuler l'impact, le déploiement à l'échelle et la durabilité de l'innovation. Bien que la diffusion des résultats dans des publications scientifiques soit encouragée, cela ne devrait pas être l'objectif premier de tout projet financé sans une justification bien articulée démontrant qu'il s'agit d'un cheminement critique vers l'impact.

2.7 ÉCHELLE ET DURABILITÉ

Grands Défis Canada s'attend à ce que les innovations les plus réussies qu'il finance soient éventuellement déployées à l'échelle grâce à des partenariats, soit avec le secteur privé ou le secteur public, soit avec une combinaison des deux, et que le déploiement à l'échelle permette d'obtenir un impact significatif sur la santé pour les populations non ou mal desservies dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Les

candidats doivent démontrer de manière convaincante dans leur proposition comment et pourquoi ils pensent que leur projet sera éventuellement déployé en empruntant l'une ou l'autre des voies suivantes :

- Les voies de déploiement à l'échelle du secteur privé conviennent aux projets qui sont commercialement viables ou qui offrent une valeur pour attirer un partenaire du secteur privé, soit parce que les coûts de production et les prix de vente sont tels qu'ils assurent la rentabilité, soit parce que les utilisateurs réclament l'innovation et sont prêts à payer d'eux-mêmes.
- Les voies de déploiement à l'échelle du secteur public conviennent aux projets qui sont susceptibles d'obliger les ministères et les services gouvernementaux du pays d'accueil, les donateurs multilatéraux ou d'autres acteurs du secteur public de les déployer à l'échelle. Ces projets devraient être alignés sur le plan ou la stratégie nationale du pays en matière de santé et pouvoir s'y intégrer.

Le financement de démarrage doit permettre aux innovations de commencer à se positionner sur un cheminement vers le déploiement à l'échelle avant la fin du projet, en tenant compte des facteurs suivants :

- l'état des infrastructures locales;
- les forces sociales, politiques et économiques;
- la capacité de l'établissement et son leadership;
- les partenaires stratégiques et de mise en œuvre potentiels;
- le financement disponible et les flux de revenus;
- les autres obstacles potentiels au déploiement à grande échelle.

Les projets sont invités à tirer parti des systèmes locaux là où cela conduira à des gains d'efficacité et à impliquer de manière significative les femmes, les adolescents, les enfants et les personnes LGBTQI+ qui sont censés bénéficier de l'innovation proposée afin d'accroître la probabilité d'un déploiement à l'échelle. Cela devrait inclure une compréhension de :

- de la façon dont l'innovation est liée aux priorités locales (p. ex., les plans nationaux/régionaux en matière de santé);
- des raisons pour lesquelles l'innovation serait préférée aux autres solutions;
- les mécanismes de poussée/traction qui sous-tendent la formation du marché et la demande des consommateurs.

Le plan devrait définir clairement la région géographique ou le contexte de l'utilisation à grande échelle, et les stratégies de sortie du financement par subvention.

2.8 DIRECTION DE L'ÉQUIPE

Direction et équipe de projet efficaces

Pour obtenir un impact à grande échelle, les idées audacieuses doivent être défendues par des dirigeants efficaces et centrés sur les résultats, ayant la capacité de réunir et de mobiliser les principaux acteurs influents. Les équipes multidisciplinaires et

intersectorielles sont encouragées. Des équipes de projet efficaces ont besoin d'expérience, ou d'un plan pour mobiliser une expertise pertinente en matière :

- de santé et de droits sexuels et reproductifs;
- de suivi et d'évaluation;
- d'analyse des données et de statistiques;
- d'engagement auprès des entreprises et/ou du secteur public;
- de travail dans la région ou le pays de mise en œuvre.

Les entrepreneurs sociaux intéressés à présenter une proposition doivent s'assurer qu'ils ont la capacité juridique de conclure un contrat avec Grands Défis Canada. Grands Défis Canada ne finance pas les particuliers, les entreprises individuelles, les sociétés de personnes, les fiducies non constituées en société ou toute entité qui n'a pas la capacité juridique de conclure un contrat.

Compréhension du contexte local

Afin de contribuer à garantir un impact durable à grande échelle, il est essentiel que les équipes de projet et leurs collaborateurs comprennent l'infrastructure locale et le cadre de gouvernance (y compris les lois et la réglementation pertinentes), ainsi que le contexte social, politique et économique. Cela englobe les cultures, les traditions et les croyances locales, ainsi que la stigmatisation et la discrimination auxquelles sont confrontés les femmes, les adolescents, les enfants et les personnes LGBTQI+. De même, il est important que les équipes de projet et leurs collaborateurs soient adéquatement liés aux populations et aux collectivités cibles.

Cela aidera les projets à mieux comprendre l'état de santé et les besoins de la collectivité, ainsi qu'à identifier les risques pour la réussite du projet. Les innovateurs sont invités à travailler dans les domaines prioritaires identifiés par les gouvernements locaux ou nationaux. Là où ils existent, les innovations devraient s'appuyer sur les systèmes locaux qui sont capables de rejoindre la population cible, qui appuient la santé et/ou le développement, ou qui s'attaquent à des déterminants de la santé. Les déterminants de la santé comprennent la pauvreté, l'inégalité (y compris l'inégalité entre les sexes), l'éducation et l'alphabétisation, l'âge, l'identification du sexe, la race et l'accès aux ressources en eau et en assainissement. Les innovations doivent convenir aux milieux à faibles ressources et leurs avantages doivent cibler les populations marginalisées et vulnérables des pays à revenu faible ou intermédiaire.

Mobilisation des parties prenantes

Le succès et l'acceptabilité de toute innovation dans le domaine de la santé et des droits sexuels et reproductifs reposent sur un engagement fructueux et étroit auprès des principales parties prenantes suivantes :

- les pairs;
- la famille;
- les collectivités locales;
- les programmes et les services de santé et sociaux;
- l'environnement régional, national et mondial.

Les parties prenantes doivent être mobilisées du début (conception du projet) jusqu'à la fin (diffusion des résultats). Dans cette optique, votre projet doit être guidé et appuyé par :

- les jeunes;
- les familles;
- les communautés et les leaders communautaires;
- les entreprises;
- les fournisseurs et les établissements de soins de santé;
- les enseignants;
- les responsables des politiques;
- les gouvernements;
- les organismes internationaux.

2.9 CE QUE NOUS NE FINANCERONS PAS

Nous ne financerons pas :

- 1) Des projets prévoyant faire la démonstration de principe d'innovations sur lesquelles les principaux droits de propriété intellectuelle sont détenus par un établissement tiers, à moins que ce tiers :
 - a) n'accorde au candidat des droits de licence suffisants sur l'innovation pour permettre son éventuel déploiement à l'échelle dans les pays à revenu faible ou intermédiaire; ou
 - b) signe un engagement de se conformer à la [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada.
- 2) Des projets similaires à ceux que Grands Défis Canada a déjà financés – veuillez consulter notre [Base de données consultable des innovations financées](#) pour plus d'information sur les projets financés antérieurement.
- 3) Des projets de mise en œuvre dans des pays **ne figurant pas** à l'annexe A.
- 4) Des projets strictement axés sur le renforcement des capacités et/ou la représentation et qui ne comportent pas la démonstration de principe d'une innovation.

3. Dépôt d'une proposition et processus d'examen

Toutes les propositions sont soumises à un processus d'examen en plusieurs étapes avant que le conseil d'administration (CA) de Grands Défis Canada ne prenne une décision finale en matière de financement.

Processus de sélection pour le financement de démarrage



*Il est prévu que la négociation de la subvention prenne trois mois. Les négociations pour cette ronde de financement devraient se dérouler en deux cohortes, avec deux dates d'échéance, ce qui se répercutera sur les dates de début des projets.

Dates clés	Événement
20 mai 2021 à 14h00 HAE (18h00 UTC)	Date limite pour ouvrir un compte Fluxx (gcc.fluxx.io) Remarque : Si vous avez demandé du financement par le passé, vous avez déjà un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement au portail. Cliquez simplement sur Créer ou réinitialiser le mot de passe .
3 juin 2021 à 14h00 HAE (18h00 UTC)	Date limite de dépôt d'une proposition
Octobre 2021	Avis d'approbation ou de rejet
Octobre 2021 à mars 2022	Négociation de la subvention
Janvier à Avril 2022	Date de début prévue du projet

3.1 INSTRUCTIONS POUR LE DÉPÔT D'UNE PROPOSITION (PORTAIL FLUXX)

Pour présenter une demande de financement, les candidats doivent utiliser l'application en ligne fournie, qui n'est accessible que via le portail Fluxx de Grands Défis Canada (gcc.fluxx.io). Vous DEVEZ ouvrir un compte avant 14h00 HAE (18h00 UTC) le 20 mai 2021.

Grands Défis Canada ne peut pas fournir les questions relatives aux propositions par courriel, et les propositions soumises par courriel ne seront pas prises en considération. Google Chrome est le navigateur recommandé (N'UTILISEZ PAS Internet Explorer).

- 1) Aller à <https://gcc.fluxx.io>.
 - a) Si vous avez demandé du financement dans le passé, vous possédez **déjà** un compte. Si vous ne vous souvenez pas de votre mot de passe, vous

- pouvez le réinitialiser et accéder immédiatement à Fluxx – il vous suffit de cliquer sur le lien « Réinitialiser ou créer un mot de passe ».
- b) Si vous êtes un **nouvel** utilisateur (ou si l'option « Mot de passe oublié » ne fonctionne pas), cliquez sur le bouton « Créer un compte ». Il faudra jusqu'à trois jours ouvrables pour recevoir vos identifiants de connexion et cela peut prendre encore plus de temps durant les périodes de pointe. Assurez-vous de le faire le plus tôt possible afin de disposer de suffisamment de temps pour passer en revue et compléter la proposition.
 - i) Une fois vos renseignements traités, vous recevrez par courriel un nom d'utilisateur et un lien URL vous permettant de définir le mot de passe de votre choix. Cliquez sur le lien fourni dans le courriel pour choisir un mot de passe de votre choix.
 - ii) Si vous vous ouvrez un nouveau compte au nom d'un collègue, vous devez saisir tous les renseignements (y compris la date de naissance) du chef de projet et de l'organisation candidate. Ces noms apparaîtront sur le formulaire de demande et ne peuvent pas être modifiés sans communiquer avec Grands Défis Canada.
- 2) Une fois que vous avez accès à un compte, entrez votre nom d'utilisateur et votre mot de passe. Cliquez sur **Sign in (Connexion)**.
 - 3) Cliquez sur le lien **Welcome (Bienvenue)** dans le menu de gauche, puis faites défiler vers le bas et cliquez sur le bouton **Start an Application (Commencer une proposition)**.
 - a) Vous pouvez **Sauvegarder** votre travail à tout moment et y retourner plus tard en ouvrant une session dans votre compte et en cliquant sur **Drafts (Ébauches)**, puis en cliquant sur **Edit (Réviser)**.
 - b) Lorsque vous avez terminé les modifications, sauvegardez votre formulaire et cliquez sur le bouton **Submit (Soumettre)**. Une fois que vous avez soumis votre proposition, vous ne pouvez plus la modifier.
 - c) **Vous DEVEZ soumettre votre proposition par le biais du portail Fluxx avant 14h00 HAE (18h00 UTC) le 3 juin 2021.**

Pour plus de détails sur les étapes ci-dessus (y compris les captures d'écran), consultez le [guide de référence rapide Fluxx](#) qui décrit comment créer un compte Fluxx, comment réinitialiser le mot de passe d'un compte existant et d'autres conseils utiles sur la navigation dans Fluxx et le formulaire de présentation d'une proposition. Si vous avez besoin d'assistance technique avec le processus d'inscription ou pour présenter votre proposition en ligne, contactez l'équipe de soutien technique Fluxx de Grands Défis Canada, à <http://www.grandchallenges.ca/fluxxsupport/>.

Trousse à outils pour les innovateurs

Les candidats sont invités à consulter en ligne la [trousse à outils pour les innovateurs](#), qui renferme du matériel pour aider les chercheurs et les innovateurs à élaborer leur proposition de projet et à planifier la manière dont leur innovation pourra être déployée à l'échelle de manière durable et avoir un impact mondial.

Notre [portail sur l'égalité des sexes](#) fournit un ensemble d'outils axés sur l'égalité des sexes.

3.2 CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Avant d'aller de l'avant dans le processus d'examen, toutes les propositions seront soumises à un tri d'admissibilité en fonction des critères énoncés ci-dessous.

- 1) Le candidat doit être une organisation à but non lucratif, une entreprise à but lucratif, un établissement universitaire ou un institut de recherche, une société à responsabilité limitée ou toute autre entité juridique constituée dans un État admissible qui figure à l'annexe A et qui a la capacité de recevoir et d'administrer des fonds.
- 2) Les propositions doivent renfermer tous les renseignements requis et répondre à toutes les questions. Seules les propositions complètes seront considérées en vue d'un examen.
- 3) La proposition doit être présentée en anglais ou en français.
- 4) La majorité des activités et du budget du candidat doit être réalisée / dépensée en Afrique subsaharienne (tel qu'indiqué à l'annexe A).
- 5) Grands Défis Canada peut, à tout moment et à sa seule discrétion, modifier les critères d'admissibilité à l'égard d'un candidat, des chefs de projet et/ou des pays admissibles, dans la mesure où ces modifications ne compromettent pas sensiblement le processus d'examen.

Remarque

- Grands Défis Canada doit approuver tout changement à l'organisation qui a parrainé la proposition par rapport à celle qui a obtenu la subvention à l'origine.
- Grands Défis Canada doit approuver tout changement à la proposition originale concernant l'organisation candidate ou le chef de projet;
- Grands Défis Canada exigera des candidats canadiens qu'ils collaborent avec des innovateurs du pays de mise en œuvre;
- Les chefs de projet doivent obtenir l'approbation de leur établissement d'affiliation avant de soumettre une proposition.

3.3 TRI AXÉ SUR L'INNOVATION

Les propositions jugées admissibles passeront à l'étape du tri axé sur l'innovation. Au cours de cette étape, la section Sommaire du projet sera évaluée par le personnel de Grands Défis Canada et des conseillers externes en fonction des critères énumérés ci-dessous. SEULE la section Sommaire du projet sera lue à ce stade; veuillez donc vous assurer d'avoir adéquatement abordé les questions suivantes :

1. Pertinence

- L'idée proposée a-t-elle le potentiel d'aboutir à l'un des résultats prioritaires, tels que décrits à la section 2.1?

- L'idée proposée s'applique-t-elle principalement aux femmes, aux adolescents, aux enfants et/ou aux personnes LGBTQI+ non ou mal desservies en Afrique subsaharienne?

2. Innovation

- L'idée proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- **La proposition démontre-t-elle comment l'innovation sera résiliente en situation de pandémie?**

3.4 EXAMEN EXTERNE PAR LES PAIRS

Les propositions jugées pertinentes et innovantes passeront à l'étape de l'examen externe par les pairs. À ce stade, un groupe d'examen par les pairs composé d'experts indépendants de l'extérieur des domaines scientifique, social et commercial – y compris des innovateurs (passés ou présents) – examinera la proposition complète en fonction des critères énumérés ci-dessous.

Critères d'évaluation

1. Impact

- L'idée proposée est-elle conçue à l'intention des femmes, des adolescents, des enfants et/ou des personnes LGBTQI+ en Afrique subsaharienne qui ne sont pas desservis par les approches actuelles?
- Y a-t-il un potentiel d'impact élevé sur l'un des résultats prioritaires, tels qu'énoncés à la section 2.1?
- L'idée proposée a-t-elle le potentiel de transformer fondamentalement la manière d'aborder un défi en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs?
- Existe-t-il un potentiel de déploiement à l'échelle durable après la démonstration de principe?

2. Innovation

- L'innovation proposée est-elle audacieuse et démontre-t-elle plus qu'une amélioration graduelle par rapport aux approches actuelles?
- L'idée proposée intègre-t-elle l'innovation scientifique/technologique, sociale et/ou commerciale?
- **La proposition démontre-t-elle comment l'innovation sera résiliente en situation de pandémie?**

3. Plan d'exécution du projet

- Le projet est-il conçu pour faire la démonstration de principe de l'idée?
- Le plan de suivi et d'évaluation est-il conçu pour établir la démonstration de principe de l'idée à la fin du projet?
- Le projet est-il techniquement solide et réalisable dans les limites du financement et du calendrier de la subvention de démarrage (100 000 \$ CAN sur 12 mois)?

- La proposition prend-elle en compte et vise-t-elle à aborder les objectifs de l'approche fondée sur l'égalité des sexes, la durabilité environnementale et les droits de la personne (décrits à la section 5.4)?
 - Le projet reconnaît-il les risques potentiels et présente-t-il des stratégies d'atténuation éventuelles?
4. Capacité de la direction à agir en champion du changement
- Le chef de projet et les membres clés de l'équipe sont-ils suffisamment expérimentés pour mener à bien toute la portée des travaux proposés?
 - **L'équipe du projet et les collaborateurs ont-ils des liens adéquats avec les populations et les collectivités cibles?**
5. Valeur en contrepartie de l'effort
- La portée des travaux proposés et le montant de financement demandé sont-ils raisonnables et à la mesure des objectifs proposés.

3.5 DÉCISIONS DE FINANCEMENT

L'examen externe par les pairs aboutira à un classement des candidatures. À la lumière de ces résultats, Grands Défis Canada fera des recommandations de financement au conseil d'administration de Grands Défis Canada, qui prendra les décisions finales en matière de financement à sa seule discrétion, y compris ses droits réservés énoncés à la section 5.8. Sur la base des résultats du comité d'examen ou pendant le processus de négociation, des améliorations au plan de projet proposé, à la structure, au montant et à la supervision pourront être exigés avant qu'une entente de financement ne soit finalisée.

4. Activités et produits livrables

Les innovateurs financés dans le cadre de ce programme devront entreprendre les activités et fournir les produits livrables énumérés ci-dessous, en vue de faire la démonstration des progrès et de la réussite de leur projet :

- 1) Rapports sur le rendement traitant de l'utilisation des fonds, des apprentissages et des résultats obtenus. La fréquence des rapports sera tous les trois ou six mois, en fonction de notre évaluation du projet et du risque institutionnel.
- 2) Diffusion des connaissances en temps opportun, notamment par le biais :
 - des médias sociaux
 - de publications en libre accès
 - du dépôt de données (avec protection de l'identité des personnes) dans des référentiels accessibles au public
 - de communiqués de presse
 - de conférences
 - de l'engagement auprès de parties prenantes

Grands Défis Canada doit être reconnu dans toute activité de diffusion des connaissances.

- 3) Un rapport final qui rend compte des dépenses financières et présente une évaluation claire de l'impact du projet. Veuillez noter qu'une retenue de 5 % des fonds sera appliquée à tout financement accordé dans le cadre de ce programme, laquelle sera remise à l'innovateur sur présentation d'un rapport final satisfaisant et d'une justification complète des coûts.
- 4) Une fois le projet terminé, mises à jour périodiques sur l'impact, l'accès mondial, l'accès aux données et la gestion des droits de propriété intellectuelle à l'égard des innovations soutenues.

Des instructions sur la préparation des rapports seront fournies aux candidats retenus. Des rapports d'étape par écrit et des conversations par téléconférence pourront être requises pour satisfaire aux exigences en matière de rapport.

En plus des activités mentionnées ci-dessus, on s'attend à ce que les innovateurs :

- participent à des activités sécuritaires d'engagement du public; et
- contribuent au programme d'apprentissage pour relever des défis spécifiques, y compris la participation à des rencontres telles que les réunions annuelles des Grands Défis, tel que demandé.

Après la fin de l'accord de subvention, les innovateurs financés doivent conserver la documentation à l'appui du projet jusqu'au 31 mars 2031, y compris les dossiers financiers, et ils pourraient être soumis à un audit par Grands Défis Canada ou tout bailleur de fonds de cette initiative. Les exigences connexes, ainsi que la liste complète et détaillée des activités et des produits livrables seront reflétées dans l'accord de subvention.

5. Principes directeurs et conditions supplémentaires

Cette section présente un aperçu général des principes directeurs et des conditions de financement de Grands Défis Canada. S'ils sont sélectionnés pour recevoir un financement, les innovateurs seront tenus de se conformer aux politiques connexes. Ces politiques peuvent être mises à jour de temps à autre et se trouvent sur le site Web de Grands Défis Canada – voir [ressources pour les innovateurs](#)

5.1 CONDITIONS DE FINANCEMENT

5.1.1 Coûts admissibles

Ce qui suit donne un aperçu général des coûts directement liés à la mise en œuvre d'un projet qui sont admissibles au financement de Grands Défis Canada. Pour plus de précisions, veuillez consulter la Directive [sur les dépenses admissibles et non-admissibles](#) de Grands Défis Canada.

Rémunération – financement des employés du bénéficiaire

La rémunération comprend les salaires et les taux de salaire journaliers payés aux employés pour le travail directement lié au projet. Les salaires et les taux de salaire journaliers devraient être comparables à ceux du marché local pour un travail

similaire. Les coûts suivants sont considérés comme faisant partie de la rémunération : les salaires directs et les avantages sociaux versés conformément aux politiques internes.

Frais des sous-traitants

Les sous-traitants sont des personnes ou des groupes externes engagés par un innovateur pour fournir des biens et/ou des services dans le cadre du projet. Les paiements sont effectués dans le cadre d'un accord de sous-traitance. L'innovateur et le sous-traitant doivent avoir une relation sans lien de dépendance pour éviter tout conflit d'intérêts réel ou perçu. La sous-traitance ne doit pas dépasser vingt pour cent (20 %) de la valeur totale de la contribution de Grands Défis Canada.

Les tarifs individuels ou les montants négociés dans le cadre d'un accord de sous-traitance doivent être conformes aux exigences de la [Politique de passation des marchés](#) et ne pas dépasser la juste valeur marchande du service ou du bien en question. Les contrats supérieurs à 25 000 \$ par an doivent faire l'objet d'un appel d'offres, à moins qu'il n'y ait une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessiterait l'approbation préalable de GDC.

Politique sur les voyages

Les frais de déplacement réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet et engagés par l'innovateur conformément aux dispositions de la [Politique sur les voyages](#) sont des dépenses admissibles.

Produits et fournitures

Les coûts réels et raisonnables découlant de l'achat, de la location, de l'entretien, du transport et de l'installation de biens, d'actifs et de fournitures directement liés au projet, à condition que ces coûts ne dépassent pas leur juste valeur marchande et soient des dépenses admissibles.

Coûts du matériel

Le « matériel » est défini comme tout bien ayant une durée de vie utile de plus d'un an et coûtant plus de 1 000 \$CAN l'unité. Le prix payé doit être raisonnable par rapport aux autres options qui s'offrent sur le marché. Le coût peut comprendre le prix d'achat de base et les frais de transport et d'installation du matériel.

Le matériel coûtant plus de 25 000 \$ par an doit faire l'objet d'un appel d'offres, conformément à la [Politique de passation des marchés](#) de GDC, sauf s'il existe une raison valable de ne pas le faire, ce qui nécessite l'approbation préalable du GDC.

Coûts d'administration du projet

Les coûts d'administration réels et raisonnables directement liés à la mise en œuvre du projet sont admissibles. Ces coûts comprennent :

- les frais de télécommunications (Internet, fax, cellulaire), les frais de poste et de messagerie;
- les coûts de traduction, de traitement de texte, d'impression et de production des rapports sur le projet et du matériel de lecture;
- les frais de réunion, d'ateliers, de conférence (y compris; les frais de repas et de déplacement des participants);

- les coûts liés aux locaux à bureaux et aux services publics connexes, requis pour la mise en œuvre du projet;
- les frais de publication pendant la durée du projet;
- les coûts liés aux approbations en matière d'éthique et aux comités d'examen; et
- les autres types de dépenses administratives liées directement aux activités du projet.

Subventions subalternes

Un bénéficiaire de subvention subalterne est défini comme une organisation externe qui agit comme partenaire pour fournir des services clés nécessaires à la réalisation du projet et qui ne peut être facilement remplacée par un fournisseur. Les frais des bénéficiaires de subventions subalternes sont des dépenses admissibles en autant que les exigences suivantes soient remplies :

- les bénéficiaires de subventions subalternes doivent être des personnes morales ayant la capacité de conclure des accords juridiques;
- les bénéficiaires de subventions subalternes sont soumis aux mêmes exigences et politiques en matière de dépenses admissibles que l'innovateur; et
- les bénéficiaires de subventions subalternes doivent consigner les dépenses engagées dans un grand livre général détaillé et soumettre ce grand livre général détaillé à GDC avec le rapport financier final de l'innovateur.

Coûts indirects et généraux

Les innovateurs ont droit de réclamer des coûts indirects, calculés à hauteur de 10 % de tous les coûts directs. Les coûts indirects sont des coûts qui ne peuvent pas être directement liés à une activité spécifique du projet.

Les innovateurs doivent systématiquement imputer les coûts comme coûts indirects ou coûts directs et ne doivent pas comptabiliser en double ou imputer de manière incohérente le même coût ou les mêmes catégories de coûts simultanément.

Veillez noter : Seuls les coûts engagés pendant la durée du projet sont considérés comme admissibles. Toute dépense engagée après la date de fin du projet ne peut être imputée au financement de Grands Défis Canada.

5.1.2 Conditions de déboursement

- 1) **Déboursement d'une avance :** Une avance initiale correspondant aux besoins de trésorerie estimés pour les coûts admissibles prévus au cours de la première période sera versée après la signature de l'accord de subvention et de toute étape convenue. Les paiements subséquents seront effectués au moyen d'avances trimestrielles ou semi-annuelles correspondant aux besoins de trésorerie estimatifs pour couvrir les coûts admissibles. Les avances seront assujetties à une retenue de 5 % du montant prévu.
- 2) Toutes les demandes d'avances et tous les rapports financiers soumis doivent être signés par un cadre supérieur détenant un titre de comptable professionnel certifié et par le chef du projet.

- 3) Avances en cours : Les avances déboursées ne peuvent couvrir plus de deux périodes, et à aucun moment il n'y aura d'avances en cours couvrant les besoins de trésorerie de plus de deux périodes. Ainsi, avant qu'une avance ne soit déboursée pour une troisième période, la première période devra avoir été comptabilisée.
- 4) Compte bancaire séparé et intérêts perçus sur les avances déboursées : un compte bancaire distinct, portant intérêt, devra être maintenu pour le projet.
- 5) Le déboursé final sera assujéti aux conditions suivantes :
 - a) Le projet est achevé conformément à l'accord de subvention; et
 - b) Grands Défis Canada a reçu et accepté tous les rapports finaux, y compris l'achèvement et la présentation de la documentation requise pour toutes les étapes en vertu de l'accord de subvention.

5.1.3 Audit

Les dépenses du projet pourront faire l'objet d'un audit de la part de Grands Défis Canada jusqu'au 31 mars 2031, au terme de la conclusion de l'accord de subvention entre Grands Défis Canada et le bénéficiaire du financement.

5.2 DOCUMENTS DE PRÉSENTATION ET AVIS DE CONFIDENTIALITÉ

Afin de nous aider dans l'évaluation et l'analyse des projets, toutes les propositions et tous les documents, communications et matériels connexes soumis à Grands Défis Canada (collectivement les « documents de présentation ») pourront être partagés avec Affaires mondiales Canada et/ou avec d'autres partenaires de financement, et pourront être divulgués publiquement. En soumettant des documents de présentation à Grands Défis Canada, le candidat accorde du même coup à Grands Défis Canada et à Sa Majesté la Reine du chef du Canada (« Sa Majesté ») une licence mondiale, perpétuelle, irrévocable, non-exclusive, non-commerciale, libre de charges ou de redevances aux fins d'utiliser, reproduire, adapter, modifier, améliorer, développer, traduire, publier, diffuser, distribuer, communiquer au public par télécommunication et afficher les documents de présentation, en tout ou en partie, dans n'importe quelle forme, média, ou technologie connue ou développée ultérieurement, y compris le droit d'autoriser les autres à faire de tels actes et le droit de céder sous licence ces droits à d'autres, aux mêmes conditions. Chaque candidat renonce ainsi à tous les droits moraux qu'il possède à l'égard des documents de présentation en faveur de Grands Défis Canada, de Sa Majesté et de chacun de leurs titulaires de sous-licences, successeurs, représentants, ayants droit, employés et agents.

Les propositions seront soumises à un examen externe par des experts indépendants, des conseillers et des co-bailleurs de fonds potentiels (dont les résultats seront confidentiels), en plus de l'analyse faite par notre personnel. Veuillez noter qu'une copie des examens externes de chaque proposition soumise sera partagée avec le personnel de Grands Défis Canada et pourra être divulguée au conseil d'administration de Grands Défis Canada.

Veillez passer en revue soigneusement les renseignements fournis dans les documents de présentation. Si vous avez des inquiétudes concernant la divulgation de renseignements confidentiels ou exclusifs (y compris des renseignements liés à des inventions), veuillez-nous en informer le plus tôt possible et, dans tous les cas, avant la divulgation de ces documents à Grands Défis Canada. Nous vous recommandons également de consulter votre conseiller juridique et de prendre toutes les mesures que vous jugez nécessaires pour protéger votre propriété intellectuelle. Vous pourriez aussi vérifier si ces renseignements ont une importance critique pour l'évaluation de la proposition ou si d'autres renseignements plus généraux et non confidentiels seraient tout aussi adéquats à cette fin.

Grands Défis Canada tentera de bonne foi de respecter la confidentialité des renseignements reçus dans les documents de présentation, s'ils portent clairement la mention « Confidentiel ». Néanmoins, malgré la qualification de renseignements comme étant « confidentiels », Grands Défis Canada se réserve le droit de divulguer publiquement tous les renseignements contenus dans les documents de présentation, comme l'exige la loi et comme il est nécessaire pour que les co-bailleurs de fonds potentiels, les conseillers et les examinateurs externes (comme les entités gouvernementales) puissent les évaluer, ainsi que la forme et la portée du financement potentiel, conformément aux règlements applicables et à leurs lignes directrices et politiques internes. Grands Défis Canada décline expressément toute responsabilité qui pourrait découler de la divulgation de renseignements confidentiels contenus dans les documents de présentation.

Avis de confidentialité

Afin de procéder à des examens de diligence raisonnable et à des audits, de gérer et de surveiller la progression d'un accord de subvention, Grands Défis Canada pourra recueillir des renseignements personnels (comme les noms, adresses, antécédents d'emploi, vérifications de dossiers criminels et autres vérifications juridiques lorsque cela est légalement permis) au sujet de certains administrateurs et dirigeants d'une organisation candidate retenue, d'employés, de responsables de projet et d'autres personnes engagées dans le projet avant et pendant la durée de l'accord de subvention. Certains de ces renseignements personnels sont recueillis dans le but de se conformer aux exigences juridiques et politiques applicables à Grands Défis Canada et à ses bailleurs de fonds aux fins de fournir du financement et des services de Grands Défis Canada dans le cadre d'un accord de subvention. Le refus de fournir les renseignements dont GDC a besoin pour mener l'examen de diligence raisonnable légal et contractuel requis pourrait avoir un impact sur la capacité de GDC à accorder du financement et des services, et se traduire par l'impossibilité de conclure un accord de subvention avec vous ou par la résiliation anticipée d'un accord de subvention signé. La [Politique de confidentialité](#) de Grands Défis Canada explique comment Grands Défis Canada recueille, utilise, divulgue et protège les renseignements personnels qu'il reçoit.

5.3 GARANTIE

En déposant les documents de présentation, les candidats déclarent et garantissent à Grands Défis Canada qu'ils ont le droit de fournir les renseignements soumis.

5.4 ÉGALITÉ DES SEXES, DURABILITÉ ENVIRONNEMENTALE ET APPROCHE FONDÉE SUR LES DROITS DE LA PERSONNE

Grands Défis Canada s'engage à promouvoir les principes de durabilité environnementale, d'égalité des sexes et d'une approche fondée sur les droits de la personne, comme il suit :

Durabilité environnementale : Grands Défis Canada exige que les candidats s'engagent à s'assurer que l'innovation n'aura pas d'effets environnementaux négatifs importants, y compris, mais sans s'y limiter, des effets à long terme et cumulatifs. Les candidats doivent s'assurer que la gestion des effets environnementaux, y compris toute analyse, est effectuée conformément aux processus environnementaux et aux exigences de Grands Défis Canada. Dans la mesure du possible, les candidats devraient intégrer des effets environnementaux positifs tout au long de leur projet.

Égalité des sexes : Grands Défis Canada s'est engagé à promouvoir les principes de l'égalité des sexes dans les innovations qu'il finance et dans l'ensemble de l'organisation. Plus précisément, Grands Défis Canada appuie les objectifs suivants : 1) faire progresser la participation égale des femmes, des filles, des garçons, des hommes et des personnes LGBTQI+ en tant que décideurs pour façonner le développement durable de leurs sociétés; 2) promouvoir la réalisation des droits humains des personnes de tous les sexes; 3) réduire les inégalités entre les sexes dans l'accès aux ressources et le contrôle sur celles-ci ainsi que dans les avantages du développement. Nous pensons que le soutien de l'égalité des sexes est un objectif important en soi et que l'adoption d'une perspective de genre dans la sélection et la gestion des innovations axées sur le développement favorisera un impact durable. Les candidats doivent mettre en œuvre explicitement et systématiquement les engagements en matière d'égalité des sexes identifiés par Grands Défis Canada et ses bailleurs de fonds à toutes les étapes du projet financé.

Approche fondée sur les droits de la personne : Grands Défis Canada reconnaît les écarts considérables en matière d'égalité, d'accès et de justice selon le genre, la race, les capacités et le statut socioéconomique et, en réponse, nous nous engageons à faire progresser et à défendre les droits de la personne dans l'ensemble de notre travail et de nos investissements. Pour donner suite à cet engagement essentiel, nous recherchons des propositions et des investissements axés sur la collectivité qui favorisent le partage du pouvoir, l'inclusion, l'équité, la transparence et la responsabilité.

S'ils sont sélectionnés en vue de recevoir un financement, les innovateurs devront, dans le cadre de leur accord de subvention, se conformer aux politiques de Grands Défis Canada concernant ces thèmes transversaux, ainsi que d'autres.

5.5 ACCÈS MONDIAL ET PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE À L'ÉGARD DE L'INNOVATION FINANCÉE

Les solutions soutenues par ce programme comprennent des technologies, des services, des modèles commerciaux, des connaissances et/ou des produits innovants pour promouvoir la santé mondiale dans les pays à revenu faible ou intermédiaire. Le développement et le déploiement réussis de ces solutions en vue d'assurer un accès significatif pour les personnes dans les pays à revenu faible ou intermédiaire peuvent nécessiter la participation, le soutien et/ou la collaboration de nombreuses organisations, y compris le secteur privé, les gouvernements et des universités et/ou instituts de recherche à but non lucratif. Par conséquent, dans le cadre de ce programme, nous avons l'intention d'appuyer la formation de partenariats appropriés qui sont essentiels pour combler les besoins urgents en santé mondiale. Les candidats retenus conservent les droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues, y compris les droits auxquels donnent lieu les résultats des projets financés. Grands Défis Canada a toutefois l'intention de veiller à ce que ces droits de propriété intellectuelle soient utilisés et gérés d'une manière compatible avec la réalisation des objectifs du présent programme. La [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada (voir également ci-dessous) guidera notre approche de la propriété intellectuelle, et nous exhortons tous les candidats à considérer leur volonté de soumettre une demande conformément à la [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada, qui pourra être mise à jour de temps à autre.

Les principes directeurs de l'**Accès mondial** sont les suivants :

- 1) des solutions révolutionnaires aux défis mondiaux sont rendues accessibles aux personnes qui en ont besoin, en particulier dans les pays à faibles ressources; L'accessibilité englobe à la fois le prix et la disponibilité;
- 2) les connaissances acquises grâce à la découverte sont partagées largement et aussi rapidement que possible entre les projets connexes et avec la communauté scientifique mondiale;
- 3) la commercialisation des produits qui en découlent est encouragée à condition que les deux premiers principes soient respectés.

Les candidats retenus devront :

- 1) s'engager à respecter la [Politique d'accès mondial](#) de Grands Défis Canada;
- 2) élaborer un plan d'accès pour rendre leurs innovations réellement accessibles aux gens des pays à revenu faible ou intermédiaire, c'est-à-dire largement et rapidement disponibles à des coûts raisonnables dans le contexte; et
- 3) signer une convention d'accès mondial avec Grands Défis Canada, conformément aux principes directeurs, applicable aux solutions novatrices et aux extraits des projets soutenus par le présent programme.
 - a) La convention d'accès mondial peut prévoir une licence non exclusive à l'égard des droits de propriété intellectuelle sur les innovations soutenues (y compris la propriété intellectuelle sous-jacente) et/ou un accord de distribution et de fourniture de produits qui, dans chaque cas, permet à Grands Défis Canada et à ses titulaires de sous-licences de mettre en place et de diffuser des produits, des procédés, des connaissances ou des solutions dans les pays à revenu faible ou intermédiaire où les

candidats et leurs partenaires ne sont pas en mesure d'assurer une accessibilité significative.

Les candidats doivent noter que les engagements en matière d'accès mondial énoncés ci-dessus demeurent en vigueur après la fin des activités du projet.

5.6 ACCÈS MONDIAL ET ACCÈS AUX DONNÉES

En plus de l'approche ci-dessus en ce qui a trait à la propriété intellectuelle à l'égard des innovations financées, Grands Défis Canada s'est engagé à optimiser l'utilisation des données pour traduire les connaissances en solutions qui sauvent des vies. En vue d'atteindre cet objectif, les données générées grâce au financement de Grands Défis Canada doivent être largement et rapidement mises à la disposition du milieu de la recherche de Grands Défis Canada et de la communauté plus vaste de la santé mondiale par des méthodes d'accès aux données éthiques et efficaces. Dans l'optique de l'accès mondial, l'accès aux données représente l'application du deuxième principe directeur de la Politique d'accès mondial, qui précise que les connaissances acquises grâce à la découverte sont diffusées aussi largement et rapidement que possible parmi les projets connexes et la communauté scientifique mondiale.

Les principes directeurs de l'**Accès aux données** sont les suivants :

- 1) les données anonymisées seront partagées aussi largement et rapidement que possible afin de promouvoir l'innovation et d'optimiser les perspectives de transposition des connaissances en solutions qui sauvent des vies;
- 2) le respect de l'attribution, la diversité culturelle, l'intégrité scientifique et la vie privée des gens et des collectivités qui fournissent des données seront prises en considération de manière appropriée dans toutes les activités d'accès aux données;
- 3) la collecte, la production, le partage et l'utilisation des données seront conformes aux lois, aux règlements et aux normes de conduite éthique de la recherche; et
- 4) les personnes et les collectivités qui rendent possible et soutiennent une étude, en particulier dans les pays à revenu faible ou intermédiaire, qu'ils soient des participants à la recherche ou des chercheurs, profitent des données dans la mesure du possible.

Les innovateurs sont tenus (1) de s'engager à respecter la Politique d'accès mondial et la Politique d'accès aux données, ci-dessus; (2) de garantir que les droits de propriété intellectuelle, y compris ceux de tiers, n'entravent pas un accès significatif aux innovations et une large diffusion des connaissances; (3) d'élaborer un plan précis pour la mise en œuvre de la Politique d'accès mondial et de la Politique d'accès aux données (le « plan d'action »); et (4) éventuellement, de conclure des accords distincts qui accordent à Grands Défis Canada des droits sur les données du projet, ainsi que certains droits sur les innovations si un accès significatif n'est pas réalisé (la « convention d'accès mondial »).

Les candidats seront tenus d'élaborer et de soumettre un plan d'action qui précise quand et comment les résultats et les publications seront librement accessibles, comment l'accès aux données sera réalisé, ainsi que le calendrier de publication des données.

Au minimum, les « données » désignent les ensembles finals et annotés de données quantitatives et qualitatives et l'information d'accompagnement comme les métadonnées, les tables de codage, les dictionnaires de données, les questionnaires et les protocoles.

Grands Défis Canada est conscient de la valeur de la propriété intellectuelle et de sa commercialisation, ainsi que des avantages liés à l'utilisation initiale et continue des données, mais non à une utilisation prolongée ou exclusive. Dans certains cas, la protection de la propriété intellectuelle, des lois ou des règlements peuvent retarder ou empêcher l'accès aux données. Dans les cas où une justification adéquate est fournie, Grands Défis Canada pourra accorder une dérogation partielle ou complète à l'exigence relative à l'accès aux données.

5.7 POLITIQUE SUR L'ÉTHIQUE DE LA RECHERCHE

Grands Défis Canada a comme politique que la recherche avec des sujets humains, la recherche avec des animaux et la recherche assujettie à des exigences réglementaires supplémentaires doivent se dérouler conformément aux normes d'éthique internationalement reconnues les plus rigoureuses. Pour recevoir des fonds de Grands Défis Canada, initialement et tout au long du déroulement d'un projet de recherche, les chercheurs doivent attester et documenter qu'ils se conforment aux principes et aux normes d'éthique énoncés ci-dessous.

- 1) La recherche sur des sujets humains doit être menée d'une manière qui démontre, protège et préserve le respect des personnes, le souci du bien-être des gens, des familles et des collectivités, et la justice.
- 2) La recherche avec des animaux doit se dérouler d'une manière qui garantisse des soins et un traitement sans cruauté.
- 3) Certains projets de recherche, y compris mais sans toutefois s'y limiter, la recherche sur l'ADN recombiné, les biorisques et les organismes génétiquement modifiés, peuvent être assujettis à une réglementation et à une supervision plus rigoureuse.

Bien que non nécessaire pour cette demande et, le cas échéant, selon que cela s'applique à un projet, Grands Défis Canada exigera que, pour chaque lieu où une partie du projet est menée soit par l'organisme candidat, soit par un bénéficiaire subalterne soit par un sous-traitant, toutes les approbations juridiques et réglementaires pour les activités menées soient obtenues avant le début de l'activité réglementée. Nous exigerons également que vous acceptiez de ne faire aucune dépense pour recruter des sujets humains tant que les approbations requises n'auront pas été obtenues auprès des organismes de réglementation et de surveillance de l'éthique. Pour plus de détails, veuillez consulter la [Politique sur l'éthique](#) de Grands Défis Canada

5.8 DROITS DE GRANDS DÉFIS CANADA

La présente demande de propositions s'inscrit dans le cadre d'un programme de subventions discrétionnaires. La présentation d'une demande ne crée pas un

engagement contractuel pour Grands Défis Canada d'accorder une subvention à tout candidat et/ou de conclure une relation contractuelle.

De plus, tous les candidats reconnaissent que le programme peut évoluer et que toutes les conditions de la présente demande de propositions sont sujettes à changement. Grands Défis Canada se réserve notamment les droits suivants, à sa seule discrétion et sans préavis :

- 1) Annuler la présente demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif.
- 2) Modifier et relancez à nouveau la demande de propositions en tout temps pour n'importe quel motif. La présente demande de propositions est valide à compter du 7 avril 2021 et remplace toute demande de propositions antérieure de même nature. Les modalités et conditions de la présente demande de propositions s'appliquent à toutes les propositions soumises à compter du 7 avril 2021 et par la suite, et celle-ci pourrait être remplacée par une demande de propositions révisée dans l'avenir. Grands Défis Canada recommande de vérifier toute révision de la demande de propositions avant de soumettre les documents relatifs à votre proposition.
- 3) Accepter ou rejeter toute proposition non conforme du fait qu'elle ne répond pas aux critères d'admissibilité, qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives au dépôt d'une proposition et/ou qu'elle n'est pas conforme aux instructions relatives aux coûts admissibles.
- 4) Ne pas retenir une proposition à la lumière du rendement observé en lien avec une subvention ou un projet antérieur de Grands Défis Canada, ou l'octroi d'une subvention au candidat pour de la recherche identique ou similaire par l'un des partenaires de Grands Défis Canada ou l'un des établissements collaborateurs.
- 5) Écarter toute proposition à tout moment lorsqu'il y a une indication que la proposition constitue, de quelque façon, un plagiat.
- 6) Accepter ou rejeter l'une ou l'ensemble des propositions, sans égard à leur classement par rapport aux critères d'admissibilité, avec ou sans explication.
- 7) Attribuer moins de subventions que prévu.
- 8) Attribuer aux propositions des montants de financement différents, de durées différentes et/ou à des conditions différentes de celles énoncées dans la présente demande de propositions.
- 9) Vérifier tout renseignement fourni par les candidats en faisant une recherche indépendante ou en communiquant avec des tiers jugés fiables par Grands Défis Canada et utiliser ces renseignements pour éclairer la décision de financement de Grands Défis Canada.
- 10) Modifier les critères d'admissibilité et d'évaluation en tout temps, y compris mais sans toutefois s'y limiter, les critères appliqués à l'étape du tri.

- 11) Utiliser la vidéo ou toute autre forme de présentation visuelle employée par les candidats sur le site Web de Grands Défis Canada à des fins de sensibilisation du public.
- 12) Ne pas fournir de critique ou de rétroaction quant aux raisons pour lesquelles une proposition a ou n'a pas été retenue.
- 13) Concevoir les subventions de manière à établir des liens avec des partenaires de financement éventuels, y compris des investisseurs du secteur privé.

5.9 COÛTS

Aucun paiement ne sera effectué pour les frais engagés dans la préparation et la présentation d'une proposition en réponse à la demande de propositions. Les frais connexes à la préparation et à la présentation d'une proposition, ainsi que tous les autres frais engagés par le candidat en lien avec l'évaluation de la proposition, sont à la charge exclusive du candidat.

5.10 LOI APPLICABLE

La présente demande de propositions et tout accord qui en résultera seront régis et interprétés conformément aux lois de la province de l'Ontario et aux lois fédérales du Canada qui y sont applicables. Chaque candidat convient que tous les différends, actions ou procédures liés à la présente demande de propositions, que ce soit au sujet de l'interprétation, de la validité, de l'exécution ou d'un autre aspect, seront soumis à la compétence exclusive des tribunaux de la province de l'Ontario, et chaque candidat et Grands Défis Canada reconnaissent irrévocablement la compétence des tribunaux de cette province.

5.11 GESTION DES RISQUES, SÉCURITÉ, ET LUTTE ANTI-TERRORISME ET ANTI-CORRUPTION

Les propositions doivent être conformes à toutes les lois canadiennes pertinentes, ainsi qu'à toutes les lois internationales applicables en matière de lutte contre la corruption et le terrorisme. Aucune personne ou organisation nommée dans les sanctions du Canada ou du Conseil de sécurité des Nations Unies ne recevra pas de financement. Nous pourrions faire des ajouts à cette liste à mesure que d'autres partenaires se joindront au défi.

Les innovateurs doivent gérer les risques importants.

Les propositions portant sur des projets qui englobent des travaux dans des lieux non sécurisés doivent détailler la manière dont seront gérés les risques sur le plan de la sûreté et de la sécurité auxquels sont exposés les gens et les biens. S'ils sont sélectionnés pour un financement, les innovateurs devront expliquer, au cours des négociations, comment ils éviteront la corruption et le détournement des fonds de leur objectif.

Ainsi, au cours des négociations, les innovateurs seront invités à fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour traiter les conflits d'intérêts et les

irrégularités financières ou autres, y compris, sans s'y limiter, des procédures adéquates pour :

- exiger de l'organisation et de ses représentants qu'ils déclarent tout intérêt personnel ou financier dans tout aspect des activités financées et exclure cette personne de l'activité concernée;
- préciser les étapes d'enquête sur une irrégularité; et
- élaborer un plan d'action opportun et approprié pour récupérer les fonds qui auraient fait l'objet d'une fraude avérée.

Au cours des négociations, les innovateurs devront également fournir une description des politiques et des procédures de l'organisation pour mettre en œuvre des contrôles internes adéquate en vue de prévenir les pots-de-vin, la corruption, la fraude et d'autres cas de détournement de fonds.

Annexe A : Admissibilité des pays

Les candidats affiliés à des établissements constitués dans l'un des pays énumérés dans la présente annexe et/ou au CANADA sont **admissibles à présenter une proposition**.

Les pays figurant dans cette liste et ceux classés comme appartenant à l'Afrique subsaharienne sont des **pays de mise en œuvre admissibles**.

Candidats de pays à revenu intermédiaire supérieur (PRITS) : Veuillez noter qu'un maximum d'une (1) subvention sera accordée dans chaque PRITS (c.-à-d., au candidat le mieux classé pour un PRIS donné).

Pays les moins développés	Autres pays à faible revenu (RNB par habitant <= 1 005 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire inférieur (RNB par habitant de 1 006 \$ à 3 955 \$ en 2016)	Autres pays et territoires à revenu intermédiaire supérieur (RNB par habitant de 3 956 \$ à 12 235 \$ en 2016)
Afghanistan	République populaire démocratique de Corée	Angola	Albanie
Bangladesh	Zimbabwe	Arménie	Algérie
Bénin		Bolivie	Antigua et Barbuda
Bhoutan		Cabo Verde	Argentine
Burkina-Faso		Cameroun	Azerbaïdjan
Burundi		Congo	Biélorussie
Cambodge		Côte d'Ivoire	Belize
République centrafricaine		Égypte	Bosnie-Herzégovine
Tchad		El Salvador	Botswana
Comores		Eswatini	Brésil
République démocratique du Congo		Géorgie	République populaire de Chine
Djibouti		Ghana	Colombie
Érythrée		Guatemala	Costa Rica
Éthiopie		Honduras	Cuba
Gambie		Inde	Dominique
Guinée		Indonésie	République dominicaine
Guinée-Bissau		Jordanie	Équateur
Haïti		Kenya	Guinée équatoriale
Kiribati		Kosovo	Fiji
République démocratique populaire lao		Kirghizistan	Gabon
Lesotho		Micronésie	Grenade

Libéria		Moldavie	Guyane
Madagascar		Mongolie	Iran
Malawi		Maroc	Iraq
Mali		Nicaragua	Jamaïque
Mauritanie		Nigeria	Kazakhstan
Mozambique		Pakistan	Liban
Myanmar		Papouasie-Nouvelle-Guinée	Libye
Népal		Philippines	Malaisie
Niger		Sri Lanka	Maldives
Rwanda		République arabe syrienne	Îles Marshall
São Tomé-et-Principe		Tadjikistan	Maurice
Sénégal		Tokelau	Mexique
Sierra Leone		Tunisie	Monténégro
Îles Salomon		Ukraine	Montserrat
Somalie		Ouzbékistan	Namibie
Soudan du Sud		Vanuatu	Nauru
Soudan		Vietnam	Niue
Tanzanie		Cisjordanie et Bande de Gaza	Macédoine du Nord
Timor-Leste			Palau
Togo			Panama
Tuvalu			Paraguay
Ouganda			Pérou
Yémen			Sainte-Hélène
Zambie			Sainte-Lucie
			Saint-Vincent-et-les Grenadines
			Samoa
			Serbie
			Afrique du Sud
			Suriname
			Thaïlande
			Tonga
			Turquie
			Turkménistan
			Venezuela
			Wallis et Futuna

Annexe B : Indicateurs clés

Indicateurs clés

Si votre projet reçoit un financement, vous serez tenu de faire rapport sur un certain nombre de résultats et d'extrants, y compris ceux énumérés ci-dessous. Veuillez noter qu'il ne s'agit pas d'une liste complète et que les résultats et les extrants seront déterminés par l'équipe du projet en consultation avec Grands Défis Canada.

Résultats ultimes

Les résultats ultimes sont les impacts à long terme résultant de l'innovation. Les résultats ultimes devraient être réalisables et mesurables d'ici la fin de la période de financement. Les résultats ultimes sur lesquels se concentre le programme Les Étoiles en santé mondiale sont le nombre de vies améliorées et le nombre de vies sauvées en conséquence directe de l'innovation.

Résultats intermédiaires

Les résultats intermédiaires sont les changements à moyen terme résultant de l'innovation. Ces résultats doivent être réalisables et mesurables dans les limites de temps et de ressources du projet et directement liés aux extrants du projet. Les résultats intermédiaires comprennent :

- Le nombre de personnes utilisant l'innovation;
- Le nombre d'intermédiaires utilisant l'innovation (les « intermédiaires » sont les personnes qui utilisent l'innovation pour sauver ou améliorer des vies, comme les travailleurs de la santé ou les fournisseurs de services);
- Le nombre de personnes signalant des changements dans les connaissances et la sensibilisation liés à la santé et aux droits sexuels et reproductifs (le cas échéant).

Résultats immédiats

Les résultats immédiats sont les changements à court terme résultant de l'innovation. Ces résultats devraient être mesurables relativement peu de temps après la mise en œuvre du projet et devraient être directement liés aux extrants du projet. Voici des exemples de résultats immédiats :

- Le nombre d'intermédiaires signalant des changements dans les connaissances ou les compétences suite à une formation liée à l'innovation;
- Le nombre d'extrants du projet, d'engagements avec des parties prenantes, d'influences et de contributions à des changements de politiques, d'articles évalués par des pairs ou de demande de brevets déposées (le cas échéant);
- Le nombre de personnes ayant reçu une éducation sur la santé et les droits sexuels et reproductifs (le cas échéant).

Extrants

Les extrants sont les produits ou services qui sont directement produits, développés ou mis en œuvre dans le cadre de l'innovation. Voici des exemples d'extrants :

- Nombre d'intermédiaires formés pour l'innovation;
- Nombre d'emplois créés grâce à l'innovation.